

locaux, mais ces dépenses se limitent presque entièrement aux aménagements de terminus et de docks. Toutefois, les placements dans la navigation, en dehors de la Marine marchande de l'État, limitée, et des Paquebots nationaux (Antilles), limitée, proviennent presque entièrement de sources privées. Il n'existe pas de chiffres sur les placements privés dans la navigation sauf ceux qui paraissent dans les rapports des sociétés et qui ne couvrent qu'une partie du champ statistique. Il n'existe pas davantage de statistiques sur les recettes des armateurs provenant du trafic-voyageurs et du trafic-marchandises.

**Immobilisations.**—Les seuls chiffres disponibles sur les immobilisations affectées aux voies d'eau du Canada sont tirés des "Comptes publics" et des rapports annuels des ministères des Transports, des Travaux publics et des Finances. Ces immobilisations ne peuvent être considérées comme une indication de la valeur actuelle des entreprises visées. Les frais d'aménagement de canaux et de voies d'eau ainsi que d'ouvrages permanents destinés à faciliter le transport par eau au Canada figurent dans ces rapports à leur valeur comptable primitive, aucune déduction n'étant faite des totaux cumulatifs pour dépréciation d'année en année ou pour abandon de vieux ouvrages remplacés, tels que les anciens canaux Welland par exemple. Ces chiffres exagèrent donc d'autant la valeur actuelle des ouvrages en exploitation. Une autre limitation dont il faut tenir compte au sujet de ces chiffres, c'est qu'ils ne comprennent pas les frais d'entretien et d'améliorations, ni d'exploitation de ces ouvrages, ces frais étant imputés sur le compte du déficit consolidé comme dépenses annuelles et non sur le compte-capital. Le tableau 21, qui indique que les immobilisations pour canaux, services maritimes et divers aménagements de transport par eau atteignent un total général de \$390,953,995, doit être étudié avec les réserves ci-dessus mentionnées. Au tableau 22, la valeur de l'actif fixe administré par le Conseil des ports nationaux est la valeur établie au 31 décembre 1948 et 1949; elle est en sus des placements du tableau 21. Ces chiffres reflètent beaucoup mieux la situation en ce qui touche le capital des ports nationaux du Canada que ceux du tableau 21, dans le cas des voies d'eau et des aménagements, parce qu'ils englobent tous les bâtiments, la machinerie et les améliorations de l'outillage permanent; des déductions ont aussi été faites pour dépréciation et démolition ou abandon de matériel. Ces chiffres indiquent donc mieux la valeur actuelle des biens administrés par le Conseil des ports nationaux.

Le tableau 23 donne les montants avancés aux commissions de port par le gouvernement fédéral, pour immobilisations, de 1947 à 1949.

### 21.—Immobilisations du gouvernement fédéral dans les canaux, les services maritimes et divers aménagements pour transport par eau, 31 mars 1948 et 1949

NOTE.—Tirés des rapports annuels des ministères des Transports, des Finances et des Travaux publics.

Détail	Dépenses			Détail	Dépenses		
	Années terminées le 31 mars—		Total, 31 mars 1949		Années terminées le 31 mars—		Total, 31 mars 1949
	1948	1949			1948	1949	
	\$	\$	\$		\$	\$	\$
<b>Canaux</b>				<b>Canaux—suite</b>			
Canaux du Québec— Beauharnois (ancien)	Cr. 150	Cr. 100	1,634,969	Lac Saint-François.	—	—	75,907
Carillon et Grenville	—	—	4,191,727	Lac Saint-Louis....	—	—	298,176
Chambly (Riche- lieu).....	—	—	780,620	Soulanges.....	—	—	7,898,670
Lachine.....	61,785	—	14,043,437	Sainte-Anne.....	—	—	1,320,216
				Saint-Ours (Riche- lieu).....	—	—	735,964